



Paris, le 12 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Début de l'expérimentation des radars « double face »

Dans le cadre de la modernisation du parc des radars, le premier radar « double face » est installé, pour expérimentation, le vendredi 12 décembre dans le Rhône, sur la départementale 301. Cet équipement détecte et photographie de face et de l'arrière les véhicules de tous types circulant au-dessus de la vitesse limite autorisée.

Deux modèles de radars « double face » vont être testés :

Un modèle avec cabine unique

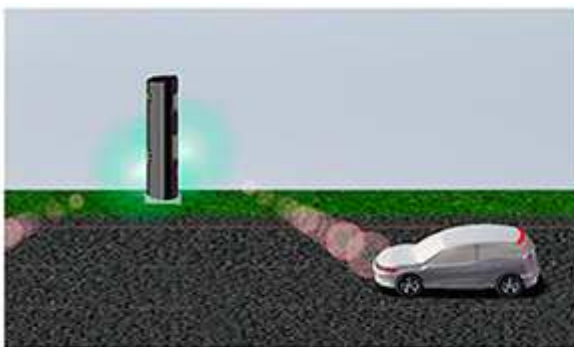


Photo 1

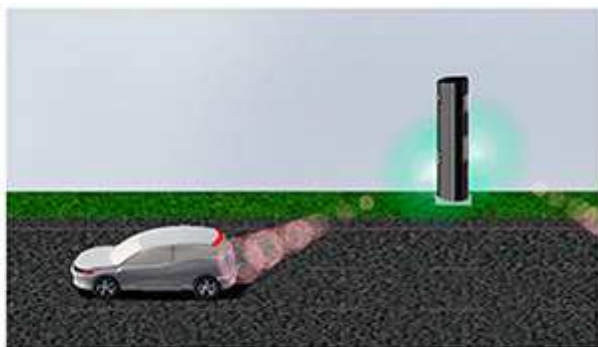
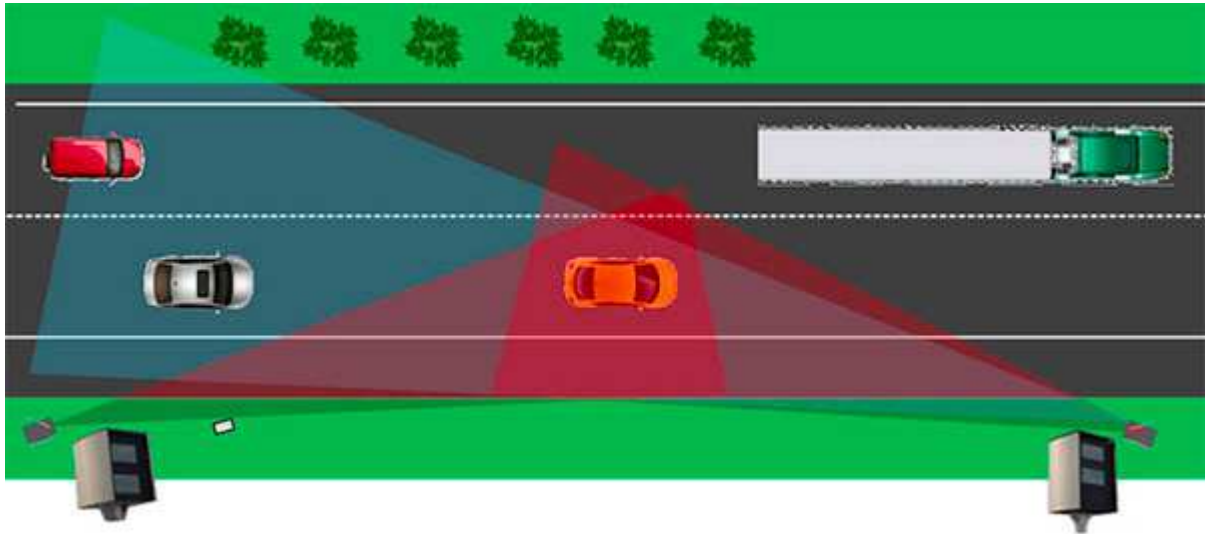


Photo 2

Ce modèle de radar est équipé de deux optiques orientées différemment, mais réunies dans un même équipement. Une première photographie est prise de l'avant du véhicule flashé puis la deuxième optique photographie l'arrière.

Un modèle avec cabine double



Une photographie de l'arrière du véhicule en infraction est prise par un premier équipement couplé à un deuxième appareil de prise de vue qui est, lui aussi, posé sur un mât. Les deux équipements, distants de quelques dizaines de mètres, prennent leur cliché respectif simultanément.

2 modèles et 4 sites d'expérimentation à partir du 12 décembre

L'expérimentation d'un modèle de radar « double face » à cabine unique débute vendredi 12 décembre à Feyzin dans le département du Rhône (69). Elle se poursuivra en janvier 2015 ,pour ce même modèle, sur la départementale 6 à Lacanau dans le département de la Gironde (33).

Le deuxième modèle à double cabine sera testé à partir du mois de janvier 2015 à Saint-Laurent d'Arce en Gironde (33) sur la départementale 137 et à Nice sur la départementale 6098 dans le département des Alpes-Maritimes (06).

Aucun procès verbal ne sera dressé pendant l'expérimentation

L'expérimentation sur ces 4 sites est prévue pour durer 3 mois renouvelables si nécessaire. Même si ces équipements utilisent un flash visible, aucun avis de contravention ne sera transmis depuis le Centre national de traitement de Rennes pendant toute la durée de l'étude, ce matériel n'étant pas encore homologué. Si les résultats de l'expérimentation s'avèrent concluants, un marché de déploiement pourrait être lancé en 2016.

Un radar qui s'inscrit dans la modernisation du parc des radars

Aujourd'hui, environ 38% des messages d'infraction ne sont pas exploitables, ce qui contribue à laisser dans l'impunité un certain nombre d'infractionnistes parce que leur plaque minéralogique n'a pu être lue.

En flashant par l'avant et l'arrière le taux d'élucidation des infractions sera amélioré et cela contribuera à traiter de façon plus équitable les usagers de la route.

La photographie de l'habitacle d'un véhicule prise de face permettra également de responsabiliser les usagers de véhicules lourds et légers et plus particulièrement celles et ceux qui sont tentés de faire une fausse déclaration sur l'identité de la personne au volant au moment de l'infraction.

Contacts presse Sécurité routière :

Alexandra THÉRIZOL : 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90

Jean-Noël FOURNIER : 01 40 81 78 84 / 06 87 67 56 40